

DÉCLARATION DE PERFORMANCE ET DE CONFORMITÉ

Nom du fabricant : **KOBOK s.r.o.**

Code de déclaration : **STABIL L 25**
STABIL OR25
STABIL R25
STABIL 2R25
STABIL O25

Numéro de version : 1a Date de cette version : novembre 2025

1. Description du produit
 - a. Code d'identification unique : **STABIL** Numéro de série :
 - b. Catégorie de produit : Appareil résidentiel à combustible solide
 - c. Utilisation du produit : Chauffage résidentiel.
 - d. Dimensions nominales : voir les paramètres au point 7
 - .Remarque : les dimensions correspondent à la variante de base la plus haute, sans accessoires
 - e. Éléments clés du produit : chambre de combustion, porte avec vitre, surfaces d'échange thermique, sortie des gaz de combustion
 - f. Durée de vie estimée en cas d'utilisation pendant la saison de chauffage : 20 ans en moyenne minimum 15 ans
 - g. Variantes : différentes hauteurs de chambre de combustion
 2. Informations générales et supplémentaires : site web du fabricant .
 3. Fabricant : KOBOK spol. s r.o.
Strojarenska 318/46 SK 976 43 Piesok
Tél. : 421 (0)48 6172 153
e-mail : info@kobok.sk www.kobok.sk
 4. Organisme notifié : SZÚ Brno
Strojírenský skušební ústav, s.p, Zkušební laboratoř, .
Hudcova 424/56b,
621 00 Brno,
numéro d'identification 1015
Tél. +420 541 120 111
E-mail : szu@test.cz www.szutest.cz
 5. Rapport d'évaluation : 1015-AOP-30-17690/1/T du 30/04/2025 – STABIL L
1015-AOP-30-17825/2/T du 19/08/2025 – STABIL L 130
1015-AOP-30-17690/2/T du 30/04/2025 – STABIL R90
1015-AOP-30-17690/3/T du 30/04/2025 – STABIL L2R90
1015-AOP-30-17690/4/T du 30/04/2025 – STABIL O/R90
1015-AOP-30-17690/5/T à partir du 30/04/2025 – STABIL O

6. Spécifications techniques harmonisées : EN16510-1::2024, EN16510-2-2 :2023

7. Performances déclarées et caractéristiques de durabilité :

STABIL O 25	STABIL R25	STABIL R90	STABIL O/R90	STABIL L25	STABIL L	Code de déclaration	Code d'identification du type de produit :	Gamme	Dimensions nominales LD largeur/profondeur/hauteur		Dimensions nominales VD largeur/profondeur/hauteur		Dimensions de la porte (largeur) LD/V/D		Puissance thermique nominale		Puissance thermique directe		Rendement utile, à puissance calorifique nominale		Température moyenne des gaz de combustion		Tirage minimal du conduit de fumée :		Débit massique des gaz de combustion		Efficacité énergétique :		Emissions liées au chauffage des locaux à la puissance calorifique nominale	
									mm	mm	mm	mm	kW	%	°C	Pa	g/s	%	mg/m³	mg/m³	mg/m³	mg/m³	CO à O2=13%	NOx à O2=13%	OGC à O2=13%	PM à O2=13%				
73	730/580/1550	800/630/1590		450/	730/800	12	86	169	12	10,2	A+	76	1065	128	62	25														
90	900/580/1550	970/630/1590		510/	900/970	13,5	84	202	12	12,3	A+	74	1012	118	65	30														
130	xx	1370/720/1705		570	1300/1370	17,5	81,3	244	12	15,5	A+	71	909	121	53	25														
73	730/500/1555	xx		450/	730/780	12	81,1	222	12	12,5	A+	71	919	135	68	34														
90	xx	950/765/1650		510/	900/950	13,5	81,1	222	12	13,5	A+	71	672	125	22	27														
73	730/575/1550	xx		570	730/780	12	82,2	218	12	10,8	A+	72	1212	124	67	24														
90	xx	950/625/1590		450/	900/950	13,5	82,2	218	12	12,5	A+	72	1212	124	67	24														
73	730/575/1550	xx		510/	730/755	10,5	81,4	203	12	10,0	A+	71	975	139	68	30														
90	xx	950/625/1590		570	900/925	11,5	82,2	205	12	12,3	A+	72	926	138	71	26														
73	730/660/1550	xx		450/	730/800	10,5	82,7	202	12	12,1	A+	73	1098	141	64	35														
90	xx	970/720/1590		510/	900/970	12	82,7	202	12	13,5	A+	73	876	141	47	35														

Durabilité environnementale :

Version du logiciel utilisé :

8. Exigences relatives au produit spécifiées par les spécifications techniques harmonisées :

Caractéristiques essentielles	Spécifications techniques harmonisées
Sécurité incendie	
Protection des matériaux combustibles	EN 16510-2-2:2022, art. 4.1 Décret du ministère de l'Intérieur de la République slovaque n° 401/2007
Hygiène, santé et protection de l'environnement	
À la puissance calorifique nominale	
Émission de monoxyde de carbone (CO)	EN 16510-2-2:2022, art. 4.2 Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission
Émissions d'oxydes d'azote (NOx)	EN 16510-2-2:2022, art. 4.3 Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission
Émissions de composés organiques volatils (COV)	EN 16510-2-2:2022, art. 4.4 Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission
Émissions de particules (PM)	EN 16510-2-2:2022, art. 4.5 Règlement (UE) 2015/1185 de la Commission
À charge partielle, puissance calorifique : NULL	
Sécurité et accessibilité lors de l'utilisation	
Données relatives à l'installation sur une cheminée à la puissance calorifique nominale	

Température de sortie des gaz de combustion	EN 16510-2-2:2022, art. 4.6.2
Tirage minimum	EN 16510-2-2:2022, art. 4.6.4
Débit massique des gaz de combustion	EN 16510-2-2:2022, art. 4.6.6
Données relatives à l'installation sur une cheminée à charge partielle Puissance calorifique NULL	
Économie d'énergie et maintien de la pression	
Puissance calorifique à la puissance nominale :	
Puissance calorifique de l'espace :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.1
Puissance calorifique de l'eau :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.2
Rendement :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.3
Puissance calorifique et rendement à charge partielle : NULL	
Rendement de chauffage des locaux à la puissance calorifique nominale	
Rendement saisonnier du chauffage des locaux :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.7
Efficacité énergétique :	EN 16510-2-2:2022, art. 4.7.8
Consommation électrique	0

Système d'évaluation et de vérification : Essai de type selon le système 3, annexe IX, règlement UE 2024/3110

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes à l'ensemble des performances déclarées visées au point 7.

Les données de durabilité du produit identifié ci-dessus ont été correctement calculées sur la base des règles de catégorie de produit qui lui sont applicables.

Le produit identifié ci-dessus est conforme aux exigences énumérées au point 8.

Signé pour et au nom du fabricant par :

M.Sc. Jozef Žiak

À Piesok, le 30 octobre 2025



Directeur des opérations